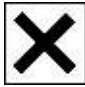




**SOPRAGGLO**  
LONGROY

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002041301		1ere Gachée : 13:26 (1) Quantité : 0.30 m3		Date : 03/04/2026 bpe2506046460		Zone : ZONE 00	
Client : HP TERRAS HP TERRASSEMENT		Chantier : SC SC		Réf. commande(2) :		Véhicule : SC LONGROY SOUS CENTRALE LON	
5 BIS RUE DE L.HOMMELET						Chauffeur : SC SOUS CENTRAL	
80220 BOUILLANCOURT ENSERY						Transport :	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
11:52				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
				Quantite Origine : 0.60 m3		XI:irritant	
				Quantite Restante : 0.00 m3		en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
				Livree Reelle : 0.30 m3			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
M56		MORTIER				AUCUNE	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		0		350		AUCUNE	
Appellation commerciale : PSP CHAPE 350 S1 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 8°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
						Nom:	
						Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:			
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée  
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié  
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm  
(4) contrôle de la résistance sur cubes.  
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.  
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.  
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.  
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN  
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non